



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS DES ESPACES-JEUNES 2021-
2022**

**DÉCISION N° DM-21-291
EN DATE DU 06 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les tarifs des Espaces jeunes pour l'année scolaire 2021/2022 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation familiale pour chaque inscription aux Espaces jeunes, à partir du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

- une inscription à l'année hors vacances scolaires (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 35 euros
- une inscription à l'année incluant les vacances scolaires : 90 euros
- une inscription de janvier à juin incluant les vacances scolaires : 54 euros
- une inscription de janvier à juin (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 23 euros
- une inscription pour une période de vacances scolaires : 17 euros
- une inscription pour un mois de vacances scolaires d'été : 30 euros
- une journée avec achat de prestation : 11 euros
- une demi-journée avec achat de prestation : 5 euros
- une inscription pour un stage d'une semaine : 39 euros
- une participation au mini-raïd : 7 euros

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210806-lmc1H8711H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/08/2021
Date de Publication : 06/08/2021